

C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 12/17
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit de CHF 20'000.– pour
le soutien de Nyon Région Télévision**

François Bryand, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La région de la Côte, souvent qualifiée de deuxième poumon économique de la Suisse après Zurich, doit cultiver sa différence et ses spécificités.

En complément d'autres actions, une télévision régionale est un instrument central pour valoriser la vie socioéconomique, culturelle, sportive et politique de la région.

Au-delà d'une chaîne d'information, Nyon Région Télévision (NRTV) représente une véritable image de marque pour le District de Nyon et ses 47 communes. Elle renforce le lien social et joue le rôle de trait d'union avec la population de toute la région.

A leurs débuts, les télévisions régionales rencontraient peu d'enthousiasme, elles suscitaient le doute. Aujourd'hui c'est clairement un outil de proximité utile, idéal et reconnu. De plus, en transmettant son programme également via les diffuseurs nationaux, désormais Cablecom et Swisscom, et en le rendant accessible en tout temps sur le web, la nouvelle télévision régionale concourra au rayonnement de la région dans tout le pays, voire au-delà.

Le présent préavis s'inspire dans les grandes lignes du préavis 88/16 qui vous avait été soumis et avait permis d'octroyer un montant de CHF 20'000.-- à NRTV en 2016.

Dans un souci de concertation avec les membres du Conseil communal, le montant sollicité n'a pas été budgété pour 2017, comme cela aurait pu être le cas.

2. Historique

2.1. 2006 : les premiers pas

Nyon Région Télévision a commencé à émettre en 2006 avec l'objectif d'être intégrée dans la future "Vaud Télévision", devenue "La Télé" au printemps 2009. Cette intégration n'a pas été conclue au vu du peu de couverture médiatique pour notre région qui en aurait résulté. NRTV a donc dû apprendre à vivre sans redevance et avec une simple autorisation de diffuser. Communyon, association en charge du projet, a financé la chaîne grâce au soutien des trois cablos-opérateurs régionaux, TRN, la SEIC et la SEFA, qui ont acquis ainsi un droit exclusif de diffusion de la chaîne sur leurs réseaux. Cette exclusivité aura permis de financer la chaîne durant plus de huit ans, mais aura aussi empêché sa diffusion sur Cablecom ou Swisscom TV, privant ainsi une partie des habitants du district de leur chaîne régionale. Malgré tout, NRTV a vécu depuis 2006 grâce à l'énergie de beaucoup de professionnels de la région, qui sont toujours parvenus à offrir une palette d'émissions magazines dédiées à la région.

2.2. 2014 : le tournant

Après l'annonce du désengagement des télé réseaux régionaux dans le financement de NRTV dans le courant de l'année 2014, une opération a été initiée par Régionyon, les Villes de Gland et de Nyon et l'association Communyon afin de sauver ce média de proximité. Malheureusement, cette opération n'ayant pu aboutir, c'est la Ville de Nyon qui a pris le

relais au travers d'un crédit permettant de financer quelques mois d'un projet de transition, porté par un groupe de travail qui a depuis repris la tête de l'association Communyon. Ce nouveau projet a pour objectif de démontrer tout l'intérêt d'une télévision régionale couvrant véritablement l'ensemble du district de Nyon, ouverte aussi bien aux sujets des villages que des villes, aux sports, à la politique, à la culture ou à la vie de quartier. Une télévision proche de la population, et parfait complément à une offre d'actualité de plus en plus globalisée.

Pour ce faire, Communyon a mandaté M. Christophe Rasch, fondateur et ex-directeur de "La Télé", dont la grande expérience, l'énergie et la capacité à faire de la qualité avec peu de moyens a permis de mettre sur pied en un temps record la nouvelle offre télévisuelle.

2.3. 2015-2016 : le renouveau

La nouvelle télévision régionale est une chaîne quotidienne généraliste s'adressant de manière équitable à l'ensemble des habitants de la région; elle se veut plus réactive, mobile et efficace dans son traitement éditorial des informations locales ou ayant un impact dans la région. La diffusion de NRTV sur SwisscomTV, UPC Cablecom et Net+ a permis au district d'être vu dans l'ensemble de la Suisse depuis le début de l'année 2016. La chaîne se situe dans la liste des programmes télévisuels aux côtés de La Télé, Léman Bleu, Canal9 et la RTS sans avoir à rougir de son contenu.

Désormais au nombre de 4, les émissions phares de NRTV sont consacrées à l'INFO du district, à un DEBAT, au SPORT et à la CULTURE d'un district riche, dynamique et fortement sous-représenté dans les médias traditionnels tels que 24Heures, Tribune de Genève, RTS Radio et Télévision, LFM, One FM, notamment. Il n'existe toutefois aucun chiffre de la part du système de mesure Telecontrol pour le district, ce qui ne permet pas de transmettre de données officielles. Toutefois, grâce à des études internes démarrées il y a quelques années, près de 50'000 habitants du district et des zones limitrophes regarderaient la chaîne au moins une fois par semaine. Facebook, YouTube et la Newsletter hebdomadaire permet de toucher 15'000 personnes supplémentaires qui ne consommeraient pas ou peu de télévision. Cette consommation digitale atteint un public plus jeune, plus engagé et plus dynamique que celui de l'auditoire TV traditionnel et touche une plus grande partie des habitants du district.

Une charte éditoriale garantit l'équilibre dans le contenu et dans l'apparition des différentes communes à l'antenne, même si les plus importantes d'entre elles généreront forcément plus de sujets. Mais aucune commune n'est ignorée. Ni aucune thématique d'ailleurs. Elles sont traitées de manière équitable et en alternance : les sujets sociétaux et politiques, les sports et la culture, les faits de vie marquants des habitants et des institutions publiques et privées de la région. Grâce au direct, la télévision régionale contribuera à mettre en place le débat régional dans le district. Les autres médias ne pourront pas remplacer cette précieuse contribution à l'information des citoyens dans notre région.

3. Gouvernance

L'association Communyon continue de piloter le projet. Le nouveau comité de Communyon a été élu lors de l'Assemblée générale du 1er juin 2016 à Nyon. Composé précédemment de cinq personnes, il est passé à sept membres afin notamment d'élargir sa représentativité. La Commune de Prangins siège au sein de ce nouveau comité.

4. Fonctionnement

La gestion et à la production des émissions de NRTV est toujours assurée par la société ProTV Ventures SA, dont la raison sociale est désormais MediaGo Conseil SA, dirigée par M. Christophe Rasch, chef de projet.

5. Finances

Au niveau financier, NRTV a fait son maximum pour maîtriser ses coûts d'exploitation, notamment pour les frais de production, de ressources humaines et d'administration, tout en effectuant les achats de matériel nécessaire (production studio et diffusion du signal). Au total, NRTV planifie d'arriver pour 2016 à des coûts opérationnels d'environ CHF 650'000.-- et des investissements pour CHF 90'000.--.

Au niveau des recettes, NRTV et Communyon ont fait tout leur possible pour élargir leur champ de revenus et trouver des économies. En 2016, NRTV a pu compter sur un certain nombre de soutiens communaux autres que Gland et Nyon, notamment du côté de Coppet, Mies, Tannay, Founex et Prangins – qui ont toutes versé un subside pour le fonctionnement de la chaîne. En 2016, ces communes ont contribué pour un peu moins de CHF 80'000.--. De telles démarches ne sont toutefois pas terminées d'autres communes sont encore, à ce jour, en discussion avec le comité afin de couvrir les charges de fonctionnement de NRTV en 2017 et au-delà. Plusieurs recherches de recettes commerciales par la vente et la production de spots publicitaires ou autres soutiens ont été engagées. Pour l'année 2016, le montant de CHF 120'000.-- devrait être atteint. Ces revenus s'ajoutent aux CHF 130'000.-- et CHF 240'000.-- accordés par les Villes de Gland et Nyon pour le fonctionnement de NRTV, et qui ont également soutenu les investissements de NRTV à hauteur respectivement de CHF 20'000.-- et CHF 60'000.--. Sur la base des éléments précités, l'association Communyon indique que l'exercice 2016 clôturera avec un déficit aux environs de CHF 50'000.--.

5.1. Budget 2017

Le budget prévisionnel pour 2017 devrait être sensiblement le même que celui de 2016, aucun changement notable du projet n'étant à l'ordre du jour soit :

5.1.1. Recettes

Soutien Nyon	CHF 240'000.--
Soutien Gland	CHF 130'000.--
Soutiens autres communes (Prangins, etc. base 2016)	CHF 100'000.--
Autres soutiens communaux, régionaux (en recherche)	CHF 100'000.--
Publicité, etc.	CHF 100'000.--
Cotisations, dons	CHF 10'000.--
Echanges d'Affaires	CHF 20'000.--
Total	CHF 700'000.--

5.1.2. Dépenses

Charges d'édition des émissions	CHF 540'000.--
Charges de production (matériel, location, etc.)	CHF 110'000.--
Charges de distribution (droits d'auteur, réseaux)	CHF 10'000.--
Charges administratives NRTV	CHF 10'000.--
Charges administratives Communyon (Compta, assurance, etc)	CHF 10'000.--
Echanges d'affaires	CHF 20'000.--
Total	CHF 700'000.--

6. Conclusion

Le défi est donc en passe d'être relevé mais NRTV a encore besoin d'un fort soutien des deux villes phares du district, tout comme des autres communes, même de façon modeste.

La volonté de la Municipalité est de poursuivre en 2017 son soutien à NRTV afin que le projet de nouvelle télévision régionale soit viable et pérenne. Au-delà de l'aspect financier c'est l'existence même de ce média qui est en jeu. NRTV est un atout pour la population du district et de notre Commune. C'est une chance que cette télévision existe et que des personnes se battent pour qu'elle continue à diffuser dans sa nouvelle forme, avec un grand ancrage local. Sa disparition priverait la région et notre Commune d'une information régionale jamais reprise par les médias traditionnels. Cela a un coût qui passe par une mobilisation générale en particulier celle des collectivités publiques.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

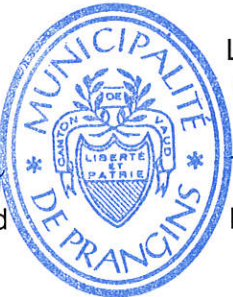
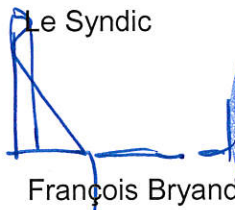
- vu le préavis No 12/17 relatif à une demande de crédit de CHF 20'000.— TTC pour le soutien de Nyon Région Télévision,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï Les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis No 12/17 relatif à une demande de crédit de CHF 20'000.- TTC pour le soutien de Nyon Région Télévision,
2. d'accorder un crédit de CHF 20'000.-- TTC,
3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante,
4. de mettre à charge du chapitre 110 de notre compte de fonctionnement ce montant.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 janvier 2016, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
		
François Bryand		Daniel Kistler